

Gérée par le BNBA par délégation de l'AFNOR depuis 2012
Président : Magdalena KUTNIK (France - FCBA), depuis 2010
Secrétaire : Adrien GAUDRON (France - BNBA)

Domaine d'activité	Durabilité du bois et matériaux dérivés, traités ou non par des produits de préservation
Objectifs	Promouvoir le développement durable des produits à base de bois en améliorant leur fiabilité, leur performance et leur durée de vie Contribuer à la sécurité du secteur de la construction (santé/environnement) Promouvoir l'utilisation d'essences indigènes et cultivées en Europe Pérenniser la diversité commerciale en apportant de l'information sur les bois et leurs usages, en lien avec les approches constructives locales et régionales
Secteurs intéressés	Entreprises : fabricant des matières actives et des produits de préservation, réalisant des traitements préventifs ou curatifs, améliorant la durabilité du bois par des procédés non biocides, transformant et utilisant le bois (panneaux ...), concernées par la durée de vie et la performance des matériaux Organisations, associations, fédération régionales, nationales supportant l'utilisation du bois dans la construction, maîtres d'œuvre, utilisateurs ...
Aspects couverts	Environ 50 normes publiées à ce jour, couvrant les thèmes suivants : terminologie, méthodes d'essais, concepts (ex. durabilité naturelle, classes d'emploi), spécifications, critères d'efficacité, analyse, classification
Structure	8 groupes de travail actifs : WG 21 « Durabilité – Classification » (normes générales : EN 350, EN 335 ...) WG 22 « Spécifications – Performance » (norme de critères : EN 599-1 ...) WG 23 « Essais champignons » (normes d'essais : EN 113, EN 807 ...) WG 24 « Essais insectes » (normes d'essais : EN 117, EN 47 ...) WG 25 « Facteurs externes » (usures, essais de terrain : EN 252 ...) WG 26 « Facteurs physiques et physico-chimiques (analyses: EN 351 ...) WG 27 « Aspects environnementaux » WG 28 « Classification de la performance (EN 460 ...)

L'histoire de la création du CEN/TC 38

La normalisation dans le domaine de la préservation a vu le jour en France dans les années 50, pour répondre à une demande du Ministère de l'Agriculture de normaliser les principaux produits industriels alors utilisés (borax, acide borique, pentachlorophénol ...). Par ailleurs, le CTBA (Centre Technique du Bois et de l'Ameublement) et le CTFT (Centre Technique Forestier Tropical) - aujourd'hui respectivement FCBA et CIRAD Forêt - souhaitaient codifier sous forme de normes les méthodes d'essai utilisées pour caractériser les produits de préservation, dont avait besoin la marque CTB-F.

Le CEN/TC38 « Méthodes d'essais des produits de préservation du bois » fut ainsi créé en 1955 au sein du CEN (Comité Européen de Normalisation), à l'initiative du CTBA et du CTFT, qui ont souhaité voir les normes françaises acceptées sur le plan européen. LE CEN/TC 38, regroupant alors des membres de 18 pays, a pu ainsi harmoniser un certain nombre de méthodes d'essais. Les normes de qualité de produits de traitement et du bois traité élaborées dans les années 80 sont cependant restées à un niveau national, le CEN TC 38 n'ayant vocation que dans les méthodes d'essais.

Afin de permettre l'application de la Directive Construction et répondre aux exigences essentielles, le CEN/TC 38 a décidé en 1988 d'étendre son domaine de travail aux aspects généraux de la préservation du bois et de se rebaptiser «Durabilité du bois et des produits dérivés du bois ».